

TRAITER LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

MAITRISER LES ASPECTS FINANCIERS, COMPTABLES ET FISCAUX DES IMMOBILISATIONS

PROGRAMME DE LA FORMATION

PLACE DES IMMOBILISATIONS DANS LA COMPTABILITÉ ET LA GESTION D'ENTREPRISE

- › Bilan, compte de résultat
- › Fonds de Roulement (FR) et Capacité d'AutoFinancement (CAF)
- › Evolution des normes comptables et fiscales

DÉFINITIONS JURIDIQUES ET COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS

- › Définition des immobilisations - Règles comptables en vigueur
- › Immobilisations incorporelles et corporelles : structure du plan comptable et contenu
- › Distinction charges/immobilisations : principes et conséquences
- › Différents modes d'acquisition et leurs incidences

COÛT D'ENTRÉE D'UNE IMMOBILISATION

- › Détermination du coût d'acquisition : acquisitions à titre onéreux, immobilisations produites par l'entreprise, immobilisations acquises au moyen d'un contrat de crédit-bail
- › Comptabilisation par composants : détermination des composants, comptabilisation et incidence

[Cas pratique sur la détermination du coût d'entrée et la comptabilisation par composant](#)

RÈGLES FISCALES ET COMPTABLES D'AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS

- › Amortissements
 - définition et principe - biens amortissables et non amortissables
 - détermination de la base amortissable - mode d'amortissement et durée
 - traitement des divergences entre amortissement comptable et fiscal
 - constatation des amortissements dérogatoires
 - réintégrations ou déductions à réaliser sur le résultat fiscal

[Cas pratique : calcul d'amortissements en mode linéaire, dégressif et dérogatoire -](#)

[Comptabilisation des différents amortissements - Calcul de réintégration fiscale](#)

- › Dépréciation
 - quand effectuer un test de dépréciation ?
 - méthodologie de calcul d'une perte de valeur
 - enregistrement comptable d'une dépréciation et incidence
 - traitement fiscal d'une dépréciation d'actifs

[Cas pratique : calcul et révision d'un plan comptable après constatation d'une dépréciation](#)

GESTION DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

- › Événements entraînant les sorties
- › Calcul des plus et moins-values
- › Enregistrements comptables
- › Retraitements fiscaux

[Cas pratique sur la détermination de plus-value : quels enregistrements comptables effectuer ?](#)

DOCUMENTS ET TRAITEMENT D'INVENTAIRE

- › Inventaire physique : importance et méthodologie
- › Communication avec les autres services
- › Tableaux de l'annexe et de la liasse fiscale : souscription de la partie de la liasse fiscale attachée aux immobilisations

[QCM de validation des acquis](#)

OBJECTIFS

- Évaluer les impacts financiers et comptables des transactions relatives aux investissements.
- Identifier une immobilisation pour en déterminer le coût d'entrée.
- Mettre en place des plans d'amortissements adaptés.
- Respecter la réglementation fiscale.
- Assurer un suivi fiable du patrimoine immobilisé.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une formation 100% opérationnelle pour progresser dans le traitement comptable et financier des immobilisations
- Une formation permettant de réaliser des économies substantielles, d'évaluer au mieux le coût global des investissements et du patrimoine de l'entreprise
- De nombreux exemples, exercices d'application et cas pratiques pour valider le contenu de chaque étape de la formation

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Collaborateurs des services comptables et fiscaux en charge de la comptabilité des immobilisations corporelles et incorporelles, contrôleurs de gestion

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 620 € HT - Réf : CTA-GIMO

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
 les 7 et 8 mars 2024
 les 13 et 14 juin 2024
 les 5 et 6 décembre 2024

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :
 Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :
GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :	Le :
Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :	
La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/	

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO